



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2019 - APPUI À LA PARENTALITÉ

**Service d'Accueil Familial
d'Ile-de-France**



SERVICE D'ACCUEIL FAMILIAL D'ILE DE FRANCE
RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

SOMMAIRE



SERVICE D'ACCUEIL FAMILIAL D'ILE DE FRANCE
RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

ÉDITORIAL

INTRODUCTION DU DIRECTEUR

L'UNION POUR L'ENFANCE

LES MISSIONS GÉNÉRALES

NOS RÉALISATIONS EN 2019

Parcours et accompagnement des jeunes

Profil des jeunes

Admissions et départs

Les familles

Apprentissage à l'autonomie et scolarité

Accès aux soins

Approche psychoéducatrice

Ouverture sur le monde

L'APPUI À LA PARENTALITÉ BILAN DU THÈME QUALITÉ 2019

NOS MOYENS MOBILISÉS

Suivi des activités 2019

Ressources humaines

BILAN ET PERSPECTIVES

L'UNION POUR L'ENFANCE EN 2019

FICHE D'IDENTITÉ



ÉDITORIAL

En octobre 2019, nous fêtons nos 130 ans avec un an de retard mais, à 130 ans, nous ne sommes plus à une année près, et, surtout, nous prenons le temps d'analyser le chemin parcouru. L'année 2020 avec le confinement nous apprendra sûrement la vertu du temps qui passe. A cet anniversaire nous évoquons que, ces 10 dernières années, nous avons sans le savoir construit notre offre éducative sur le mode de la Permaculture. Pourquoi cette analogie entre notre vécu institutionnel et cette manière de cultiver nous conduisant à une sorte de "perma-éducation"? Ce système de culture résilient et durable, se caractérise par des cultures diversifiées, adaptées aux conditions locales, valorisant la biodiversité environnante et insistant sur les dimensions philosophique et éthique de la démarche. Il se met en place en plusieurs étapes qui nous permettent une relecture singulière de l'évolution de notre association depuis 10 ans.

La première étape consiste à s'arrêter et observer, à agir en créant un environnement favorable. Pour notre association, elle s'est traduite par l'observation du temps passé aboutissant à la construction de notre projet associatif et de notre Charte d'accompagnement dite "des 6A" : Accueil familial, Attachement, Accompagnement psychoéducatif, Accès aux soins, Apprentissage de l'autonomie et enfin Appui à la parentalité.

Lors de la seconde étape, il s'agit de développer des îlots en forme de butte à forte performance et durable. Des combinaisons originales de plantes sont alors réalisées pour permettre la coopération plutôt que la compétition. Ce temps a été celui de la création de notre Union et de la visite de tous les projets d'établissements, anciens et nouveaux, en profondeur. Nous avons alors entrepris d'associer :

- Lutte contre l'exclusion, réinsertion et protection de l'enfance
- Compétence d'État et compétence de Conseils départementaux
- Intérêt des pouvoirs publics et intérêts associatifs

La troisième étape nécessite de laisser la terre reposer pour créer une diversité de formes de vie. De même, nous avons laissé le temps de se développer sur chacun des territoires, les vertus de nos "6A", portées par des équipes engagées autour de l'intérêt supérieur de l'enfant. Cette année, nous arrivons au terme du travail sur "les îlots", nous avons collectivement travaillé l'Appui à la parentalité, le 6ème A de la Charte de l'Union pour l'Enfance.

Enfin la quatrième étape se traduit par la multiplication des confections d'îlots qui, à mesure que le temps passe, vont s'aplanir et développer un écosystème vertueux. En 2019, nous sommes parvenus après 10 ans à cette étape qui nous engage sur un avenir construit à partir de cette expérience. Un plan sur 7 ans s'est dessiné afin d'utiliser les fruits de notre travail.

Pour cette année 2019, au travers du rapport d'activité qui suit, l'Union pour l'Enfance a mesuré l'évolution de ses pratiques en matière d'Appui à la parentalité en commençant par regarder sa situation en 2010 :

- 8 ans après la loi du 2 janvier 2002 qui a bousculé nos institutions
- 3 ans après la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance
- 6 ans avant la deuxième loi du 14 mars 2016

Il y a 10 ans, comme toutes les institutions un peu anciennes, l'Union pour l'Enfance, alors connue sous le nom d'UFSE, aurait pu glisser vers un repli sur soi, considérant que ce qui avait toujours marché devait continuer. L'UFSE, dont la spécificité reconnue était l'accueil de l'enfant maltraité, s'était d'abord inscrite en opposition à la loi de 2007, notamment en raison de la place qu'elle donnait aux parents. L'institution défendait l'idée que dans la maltraitance, le lien parent-enfant est pathologique, ainsi tant que cette pathologie n'est pas identifiée et soignée, on ne peut remettre le parent en contact avec l'enfant sans être complice de cette maltraitance.

Quand en 2011, l'UFSE est devenue Union pour l'Enfance, l'histoire des autres associations constituant cette Union a favorisé l'ajustement des pratiques aux besoins des enfants et de leurs parents. La démarche de consensus qui a suivi la Loi de 2016 nous a également aidé, comme toutes les institutions et les services gardiens, à faire évoluer les pratiques. Progressivement nous avons entrepris de nous appuyer sur les notions de capacités et de compétences parentales temporairement ou durablement incomplètes afin de trouver une place adéquate pour les parents. Nos interventions ont pour objectif de faire droit à l'intérêt supérieur de l'enfant, non seulement dans le respect du droit des parents, mais aussi en les aidant quand cela est possible à évoluer d'une revendication de droit à la conscience d'un devoir lié à l'exercice de l'autorité parentale. C'est autour de cet enjeu que les équipes des établissements et les associations de l'Union pour l'Enfance vous livrent dans ce rapport les conclusions du travail réalisé en 2019.



Martial de Braquilanges
Président de l'Union pour l'Enfance (UFSE)



Thierry Rombout
Directeur général de l'Union pour l'Enfance (UFSE)



INTRODUCTION

Le Service d'Accueil Familial Ile de France a connu une année chargée en événements. Elle a été l'occasion de mettre en œuvre le travail réalisé sur une année par une commission d'assistants familiaux. Ce groupe de travail s'est centré sur une élaboration encore plus participative des projets personnalisés. Il s'est appuyé sur une notion de psychoéducation québécoise : "l'alliance éducative". Cette alliance demande un investissement fort de chacune des parties prenantes de l'éducation de l'enfant, du jeune ou du jeune majeur. Elle vise non plus la poursuite d'un contrat qui allie des sujets de droit, ou même une entente entre personnes qui s'accordent sur un objectif commun pour lequel chacun va au-delà de cette notion de droit. L'aboutissement du travail sur le projet personnalisé dont le jeune est le premier acteur est une alliance, c'est-à-dire que toutes les parties prenantes vont faire équipe pour qu'advienne le projet du jeune, dans la perspective d'une réussite étape par étape.

Ce travail a supposé une organisation nouvelle et une implication différente des professionnels, de l'enfant et de ses parents. Tout d'abord la posture éducative a été regardée et analysée en appui sur deux types d'intervention auprès des équipes. Une psychoéducatrice a relu le vécu partagé avec les assistants familiaux pour mesurer comment faire pour ajuster toujours mieux les interventions. Ces interventions doivent permettre de cultiver chez le jeune les habiletés qui lui feront vivre successivement des expériences de réussite dans les adaptations d'apprentissage scolaire, sociale et personnelle dans ses milieux de vie. L'association Nantaise *Les Pâtes au Beurre* est venue s'implanter à Paris dans nos locaux, offrant ainsi son savoir-faire aux parents des enfants confiés à notre service (qui le désirent) afin de les aider pour traverser leurs difficultés parentales. Fort de cette compétence, l'association a pu la mettre au service des assistants familiaux du service.

Un arrêt prolongé de la directrice, le départ de la psychologue et de deux éducateurs ont contraint à une réorganisation autour du directeur général assurant l'intérim de direction avec deux Coordinatrices éducatives. Elles se sont montrées soucieuses de faire alliance avec tous les acteurs : le jeune lui-même, son ou ses parents, son référent ASE, son assistant familial, la nouvelle psychologue, les éducatrices, les thérapeutes externes, les acteurs scolaires etc.

Une nouvelle dynamique est née alors que le thème annuel d'amélioration continue de la qualité de l'Union pour l'Enfance invitait à s'interroger sur la 6^{ème} A de la charte associative : l'appui à la parentalité. Si, formellement, en raison des nombreux changements de personnels l'approfondissement du thème n'a pu se faire, l'expérimentation en fut très riche, en témoigne le rapport d'activité qui suit.

Tout au long de l'année la pratique du lien avec les parents a pu être interrogée dans le but de sécuriser la vie de chacun des enfants confiés. Il s'agissait notamment d'évaluer les compétences parentales développées par les parents et l'impact des rythmes des visites sur l'enfant, pour savoir si elles allaient favoriser une relation riche et durable ou pas. Les projets personnalisés ont pu, un à un, connaître des ajustements en ce sens en lien avec les services gardiens.

Thierry ROMBOUT

Directeur général de l'Union pour l'Enfance

Directeur par intérim du Service d'Accueil Familial Ile de France





L'UNION POUR L'ENFANCE

NOTRE FORCE

L'Union pour l'Enfance est née en 2010 de la volonté de 4 associations :

- **L'Union Française pour le Sauvetage de l'Enfance**, association reconnue d'utilité publique, fondée en 1888, qui a fêté ses 130 ans en 2018.
- **Le Comité Français de Secours aux Enfants**, association reconnue d'utilité publique fondée en 1921.
- **Les Enfants du Compas**, association régie par la loi du 1er juillet 1901.
- **Agapè Anjou**, association régie par la loi du 1er juillet 1901.

Ces associations se sont unies autour d'une ambition commune : soutenir ensemble les enfants et les familles à toutes les étapes de leur vie et dans toutes les dimensions de leur personne.

Chacune conserve son identité juridique ; le lien entre elles prend ainsi la forme d'une adhésion à l'UFSE qui pilote le projet commun. Cette coopération d'associations a donc pris le nom d'Union pour l'Enfance, qui est également devenu le nom d'usage de l'UFSE.

6A

NOS VALEURS

L'Union pour l'Enfance s'est dotée d'une **Charte dite "Charte des 6A"** énonçant les principes fondamentaux de l'accompagnement proposé au sein de ses établissements. Cette Charte est constitutive d'une culture commune et oriente l'ensemble des décisions.

ACCUEIL FAMILIAL

ATTACHEMENT

ACCOMPAGNEMENT PSYCHOÉDUCATIF

L'enfant, doit grandir dans une famille (ou un climat de parentalité) qui lui apporte repères, équilibre, compréhension et lui permet de s'épanouir

L'enfant a besoin d'aimer et d'être aimé pour grandir harmonieusement. Tout accueil doit ainsi lui permettre de partager un lien fort avec ceux qui l'accompagnent, qu'il soit bref ou durable

Cette approche importée du Québec conjugue psychologie et sciences de l'éducation. Elle nous permet de répondre au mieux aux besoins de l'enfant

ACCÈS AUX SOINS

APPRENTISSAGE À L'AUTONOMIE

APPUI À LA PARENTALITÉ

Les enfants accueillis dans nos établissements ont besoin de soins spécifiques, adaptés à leurs problématiques. L'accès aux soins est déterminant pour l'ensemble de leur accompagnement

L'acte éducatif nécessite d'envisager avec les enfants leur avenir, social comme professionnel. Il doit les préparer à être acteurs de la société de demain, en leur offrant la possibilité d'apprendre un métier et de devenir autonome

L'accompagnement s'appuie sur les compétences et capacités des parents, tout en veillant à la protection de l'enfant et au respect de son intérêt supérieur

NOTRE AMBITION

1

Toujours partir des besoins de l'enfant

2

Associer l'enfant à son projet en le rendant acteur

3

S'appuyer sur les ressources de l'enfant, de la famille et de l'environnement dans la détermination de son projet

4

Répondre au besoin de formation spécifique des professionnels pour faire face aux situations complexes

5

Renforcer ces formations par un accompagnement à la pratique et une relecture de pratiques

NOS ACTIONS

L'Union pour l'Enfance intervient auprès de jeunes en difficulté, principalement au titre de la protection de l'enfance. Elle accompagne également des jeunes vers l'insertion et des femmes en situation de précarité ou de détresse avec leurs enfants.

En s'appuyant sur ces expériences de terrain, l'association prend part à des actions de formation, de plaidoyer et de recherche afin d'améliorer les conditions d'accompagnement des enfants, des jeunes et des familles.

Ces 4 activités principales sont ainsi la protection de l'enfance, la prévention et aide à la parentalité, l'insertion et la formation :

Protection de l'enfance	Prévention et aide à la parentalité	Insertion/formation
Protection, accueil, soin et éducation des enfants et jeunes de 0 à 21 ans en situation de placement	Accompagnement des parents en difficulté dans l'accès au logement, à l'emploi, à la santé, aux loisirs et dans la relation parents/enfants	Insertion des jeunes en difficulté grâce à l'apprentissage par l'expérience et en situation d'emploi
Formation des professionnels du secteur social et des publics en insertion sur la base de principes psychoéducatifs importés du Québec		

Centre de formation / ressources / publications

NOS IMPLANTATIONS

ILE DE FRANCE

- Siège social et centre de formation - (75)
- Service d'accueil familial Ile de France - (75)
- Maison d'accueil mères/enfants Pauline Kergomard - (94)

NORMANDIE

- Service d'accueil familial Normandie - (61)
- Lieu de vie des Enfants du Compas - (61)

NOUVELLE AQUITAINE

- Service d'accueil familial Deux-Sèvres - (79)
- Maison d'enfants à caractère social - (79)
- Placement éducatif à domicile - (79)
- Pôle Hébergement (APMN et DÉFIS) (79)
- Accueil de jour Agapè Formation (79)
- Lieu de vie et d'accueil La Chacunière (86)

PAYS DE LA LOIRE

- Agapè Anjou : restaurant et école de production - (49)

INTERNATIONAL

L'Union pour l'Enfance est présente à l'étranger à travers la démarche Agapè et ses centres de formation répartis sur trois pays : **Maroc, Niger, Togo**





LES MISSIONS GÉNÉRALES DU SAF ILE DE FRANCE



Le service d'accueil familial est un établissement de l'Union pour l'Enfance situé à Paris.

La séparation de l'enfant d'avec sa famille biologique répond à un souci de protection.

Si juridiquement le service n'est, le plus souvent, en charge que de l'exercice du droit de garde, il lui appartient d'assurer la protection effective de l'enfant, c'est à dire de lui faire bénéficier, pour une durée plus ou moins longue, d'une autre forme de "parentalité complémentaire". Il convient ici d'insister sur la spécificité de l'accueil familial voire, d'une certaine façon, sur sa dimension paradoxale : un enfant a été blessé par un dysfonctionnement familial et on attend une protection et une réparation dans un autre cadre familial... C'est donc en misant sur une fonction parentale réparatrice que doit être fait ce choix spécifique. Ceci, évidemment, suppose que l'enfant puisse s'installer dans cette famille, l'investir suffisamment pour que cette "parentalité complémentaire" ait un sens et produise ses effets.

Il s'agit concrètement d'offrir à l'enfant une autre scène familiale où pourront se rejouer les situations qui avaient été traumatiques, le placement familial permettant d'autres réponses en évitant la répétition. Cette fonction parentale qui doit protéger, pourvoir aux besoins et permettre à l'enfant d'épanouir sa personnalité, s'exerce dans l'étroite collaboration entre les intervenants du service et les familles d'accueil.

La famille biologique est associée à cette démarche dans des conditions définies par le service gardien (Conseil départemental) en accord avec le service et pour autant que le maintien des liens ne nuise pas à l'enfant.

Comme tout Service d'Accueil Familial, le SAF IDF s'emploie au mieux à organiser les droits de visite au sein de son Centre Ressources au 19 rue de Paradis, donc dans un site distinct. Cette séparation géographique du service en deux lieux facilite souvent les rencontres. Le Centre Ressources préserve un lieu neutre pour la rencontre de l'enfant et du parent, ils peuvent s'y retrouver en sécurité. La neutralité du lieu peut contribuer à atténuer les conflits de loyauté qui habitent l'enfant dans ces temps.

Les enfants issus de grandes fratries sont souvent accueillis au sein de familles d'accueil, maisons d'enfants ou lieux de vie différents. Le SAF Ile-de-France œuvre au rassemblement des fratries au sein du service lorsque cela est judicieux mais permet également l'organisation de rencontres des frères et sœurs accueillis au service ou provenant de lieux d'hébergements extérieurs.

Le service peut accueillir des mineurs, de 0 à 18 ans, dans le cadre des articles 375 et suivants du Code Civil, à la demande des services départementaux d'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). Le service peut également accueillir des jeunes jusqu'à 21 ans pouvant signer un contrat jeune majeur avec l'ASE dont il dépend.

Le SAF Ile-de-France est habilité pour l'accueil de 100 mineurs.



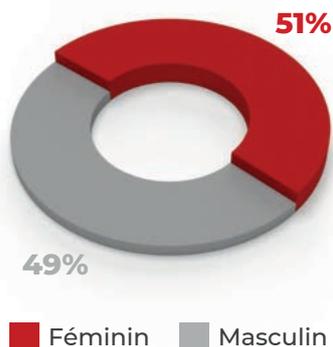


NOS RÉALISATIONS EN 2019

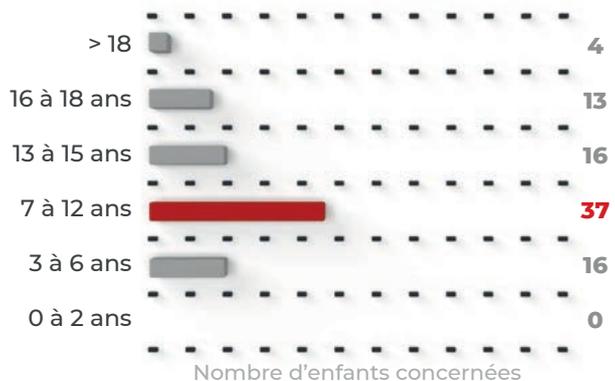
PARCOURS DES JEUNES DU SAF ILE DE FRANCE EN 2019

PROFILS DES JEUNES

Répartition des enfants selon le sexe



Répartition par tranche d'âge



Presque la moitié des enfants ont entre 7 et 12 ans, même si les dernières admissions ont montré une augmentation du nombre de jeunes âgés de 13 à 18 ans. Cette majorité d'enfants âgés de 7 à 12 ans est assez caractéristique de la demande faite au service sur des accueils de longue durée, comme nous le verrons plus loin. Les difficultés ont été repérées assez tôt dans la vie de l'enfant, permettant de structurer un accompagnement éducatif qui permettra une sécurisation du parcours de l'enfant.

Motifs de placement

Nombre d'enfants concernés par motif

Fragilité psychologique ou psychiatrique d'un parent	37
Défaut de soin, négligences, carences éducatives	31
Abandon	12
Addiction d'un parent	10
Violences conjugales	6
Violences physiques (coups et blessures) sur l'enfant	5
Violences sexuelles avérées ou soupçonnées (attouchements, abus, viols)	3
Violences psychologiques (humiliations, insultes, propos dégradants...)	3
Mineurs non accompagnés	2
Climat familial incestuel	1

Certains jeunes cumulent plusieurs motifs de placement

Les motifs de placement des enfants et des jeunes accueillis au SAF Ile de France sont semblables depuis plusieurs années. On constate cependant une augmentation des situations familiales avec une fragilité psychologique ou psychiatrique des parents. Cette augmentation a interrogé l'équipe éducative sur le lien qui peut être entretenu avec le parent dans ce cas de figure. En effet, dans cette situation le lien entre l'enfant et le parent est altéré par une fragilité psychologique dont le parent n'est pas maître. De son côté l'enfant craint souvent que cette fragilité soit héréditaire. L'enfant bénéficie alors de temps de contact avec son parent réduits et souvent dans le cadre de visite médiatisées. L'augmentation de ces situations force à innover pour trouver l'accompagnement psychoéducatif le plus adapté pour le parent et l'enfant.



85

JEUNES ACCOMPAGNÉS
en 2019

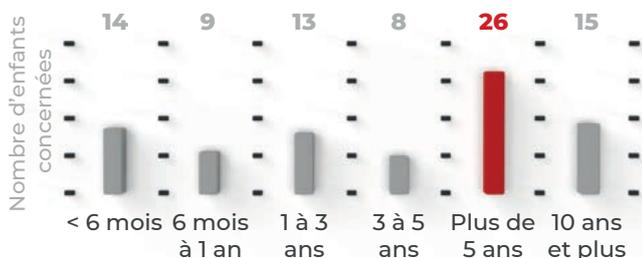
74

JEUNES PRÉSENTS
au 31.12.2019

ADMISSION ET DÉPARTS

STABILITÉ DU PLACEMENT

Ancienneté de l'accueil



Un nombre important de jeunes accueillis depuis plus de 5 ans ou plus de 10 ans (environ 50% des jeunes que nous accompagnons) est assez rare en Protection de l'enfance. Il a d'ailleurs interrogé le législateur en 2016 sur la manière de mieux sécuriser les parcours des jeunes confiés à l'ASE. Ce constat au sein du Service d'Accueil Familial Ile de France devrait nous interroger dans un double sens :

- N'avons-nous pas failli dans l'accompagnement à la réunification familiale au sens où nous n'aurions pas suffisamment accompagné le parent et l'enfant pour qu'un retour en famille soit possible ?
- Avons-nous au contraire réussi à bien étayer le lien parent enfant, de façon à ce qu'ils aient trouvé un juste équilibre dans la relation qu'ils entretiennent, permettant à l'enfant de se construire et se réaliser dans un environnement stable ?

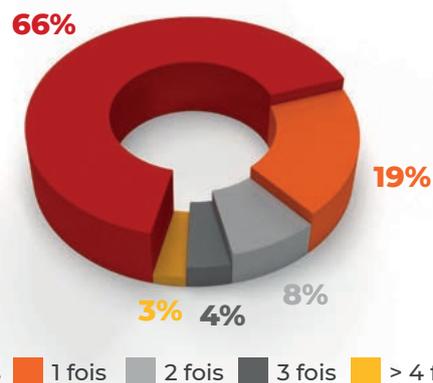
Nous avons l'ambition de croire que c'est ce travail autour de la stabilité du lien qui nous vaut ce taux de 50% de stabilité de l'accueil à plus de 5 et 10 ans.



12

ADMISSIONS
en 2019

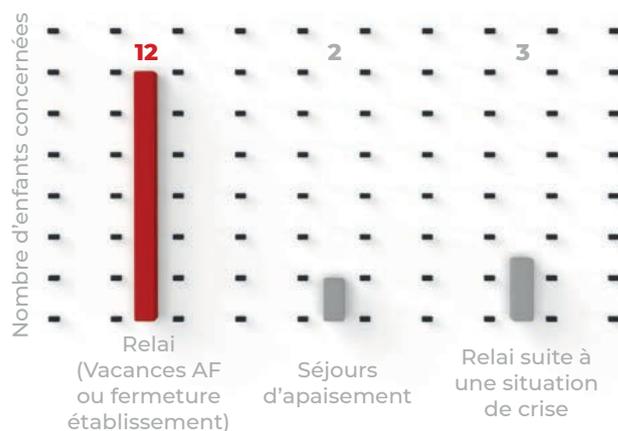
Changement de services / Familles d'accueil depuis l'arrivée à l'Union pour l'Enfance



NB : ces chiffres concernent les jeunes présents au 31.12.19

Le taux de 66% de stabilité dans une même famille d'accueil traduit la capacité à offrir aux jeunes accueillis une stabilité affective dans l'environnement d'accueil. A ce titre, il faut souligner le travail réalisé à la fois par les assistants familiaux qui savent dépasser les inévitables crises que vivent les jeunes qui leur sont confiés et le travail de toute la communauté éducative qui soutient l'accueil dans la famille pour permettre de soulager, conseiller, orienter temporairement, soutenir psychologiquement en période de crise. Les jeunes concernés par plusieurs changements de famille d'accueil sont souvent des jeunes présentant d'importants troubles du comportement. Les départs en retraite de certaines assistantes familiales expliquent aussi ces changements.

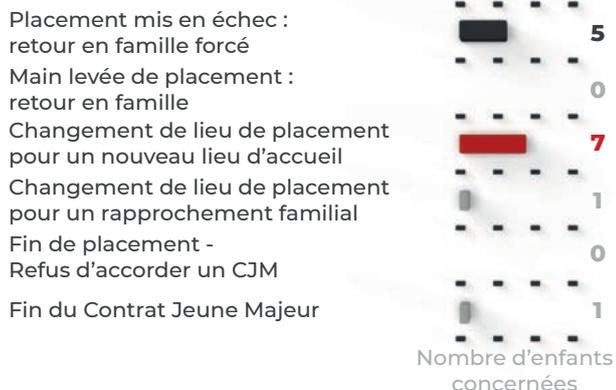
Relais



12 enfants accueillis ont bénéficié de séjour relai au cours de l'année lors de congés des assistants familiaux. Les familles d'accueil sont également en capacité de se relayer et de s'entraider en cas de difficultés, 3 jeunes sont ainsi partis en relai suite à une situation de crise. Enfin, 2 assistantes familiales ont eu recours au relai dans le cadre du "droit de souffler". La culture du service explique que les assistantes familiales recourent peu au relai. Elles manifestent très fréquemment le souhait d'inclure le jeune accueilli à tous les moments forts de la vie de la famille y compris les vacances.

DÉPARTS

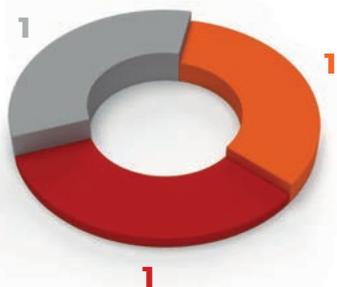
Motifs de sortie



Pour 5 jeunes, le placement en famille d'accueil n'a pas pu se concrétiser du fait de la non acceptation de la mesure de placement par le jeune et sa famille. Les changements de lieu de placement ont majoritairement pour cause une réorientation vers un milieu plus collectif ou vers une prise en charge pédopsychiatrique.

**SITUATION DES JEUNES MAJEURS
SORTIS EN 2019**

Situation de logement



- Retour en famille
- Logement autonome
- Logement accompagné (FJT, CHRS)
- Sortie sans solution d'hébergement



Situation d'études ou emploi



Les sorties des jeunes majeurs n'ont pas pu être anticipées à chaque fois et permettre une sécurisation de l'insertion, c'est ainsi qu'un jeune se retrouve à la sortie hébergé chez ses parents. L'association se mobilise depuis plusieurs années sur ce phénomène de "sortie sèche". Elle s'investit au sein du collectif Cause Majeur! en ce sens.

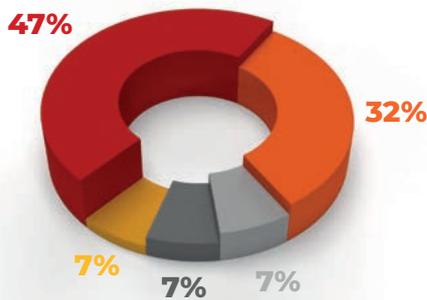
Elle a également organisé la représentation de la pièce de théâtre "J'ai pas l'temps, j'suis pas comme eux" à l'occasion de ses 130 ans. Comme les chiffres l'indiquent ci-dessus, cette préoccupation se traduit aussi concrètement dans l'accompagnement des jeunes : tous ceux ayant quitté le service en 2019 sont en activité et ont un logement. Pour autant, il serait nécessaire de suivre tout au long de l'année suivante les possibles difficultés d'adaptation. C'est ce que font les éducateurs et les assistants familiaux hors mandat de protection, et c'est ce qui garantit également l'insertion réussie.

3

**JEUNES MAJEURS SORTIS
en 2019**

LES FAMILLES

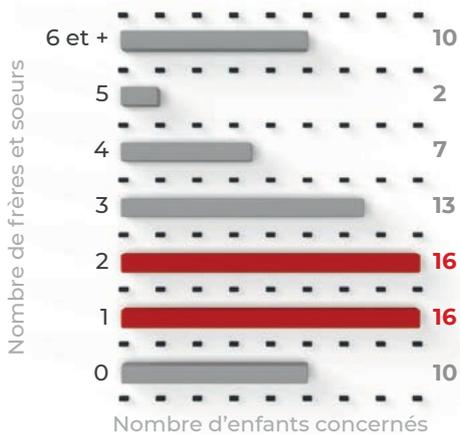
Autorité parentale



- Les deux parents ont l'autorité parentale
- Un seul parent a l'autorité parentale
- Délégation partielle de l'autorité parentale à l'ASE
- Délégation totale de l'autorité parentale à l'ASE
- Pupille de l'État

En raison de l'absence de lien régulier de certains jeunes avec leurs parents, nous notons que le recours à la délégation d'autorité parentale partielle et totale à l'ASE est en augmentation par rapport à l'année précédente. Ceci traduit également la volonté des services gardiens de l'enfant d'appliquer plus fortement les orientations de la loi de mars 2016 en faveur de l'intérêt supérieur de l'enfant lorsque le délaissement est manifeste.

Frères et soeurs



NB : ces chiffres concernent les jeunes présents au 31.12.19

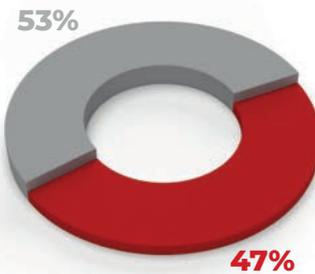


23 enfants ont au moins un de leurs frères et sœurs également placé dans le service. 8 ont tous leurs frères et sœurs placés dans notre service.

14 enfants vivent avec au moins un de leur frères et sœurs et 7 vivent avec tous leurs frères et sœurs.

L'équipe éducative réalise un travail très important pour organiser les rapprochements familiaux afin que les fratries vivent des moments de cohésion familiale sans leurs parents ou avec eux souvent dans le cadre de visites médiatisées.

Existence de personnes ressources



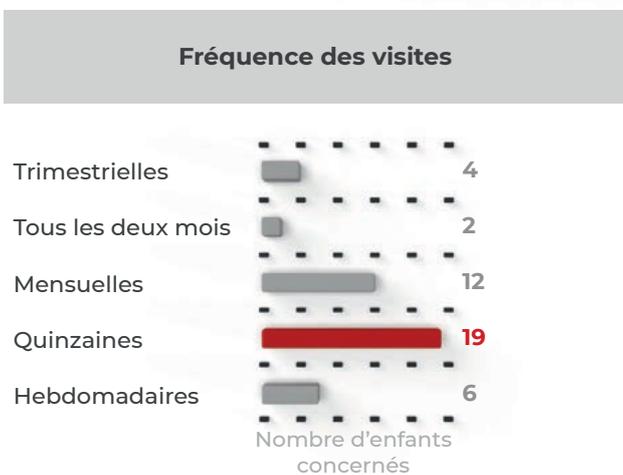
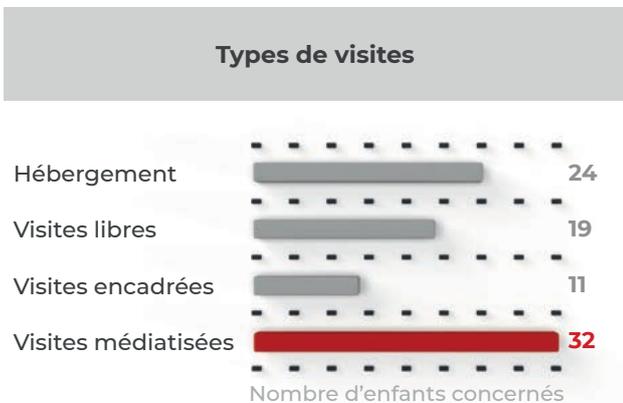
- L'enfant a des personnes ressources dans son entourage
- L'enfant n'a pas des personnes ressources dans son entourage

Plus de la moitié des jeunes accueillis au SAF Ile de France ne disposent pas de personnes ressources dans leur entourage, ce qui peut représenter un facteur supplémentaire de fragilité pour eux à leur sortie de placement. Pour l'équipe éducative l'enjeu est de renforcer le réseau du jeune au cours de son placement, ce qui peut notamment se faire par l'inscription à des activités. Il est aussi manifeste qu'à chaque fois que l'enfant aura pu s'inscrire durablement chez un assistant familial, il aura pu créer des liens avec la famille elle-même mais aussi avec le réseau de la famille d'accueil.



Très souvent il n'y a pas de rupture affective à la fin du placement et naturellement le jeune revient dans la famille qui l'a accueilli comme il l'aurait fait dans sa propre famille. L'équipe éducative met également en place des temps de rencontre entre les jeunes du service pour que des liens se tissent par-delà la seule famille qui l'accueille.

32 jeunes bénéficient de visites médiatisées sur 74 ce qui fait un peu moins de la moitié des jeunes accueillis, cette évolution exponentielle de visites médiatisées interroge fortement pour deux raisons :



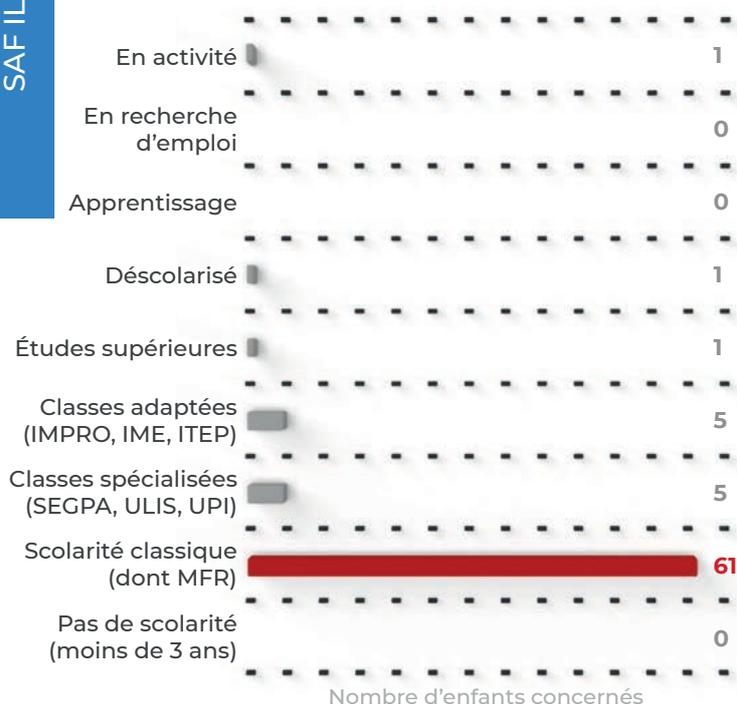
■ La première raison est liée à la pertinence de telles visites et du maintien du lien . En effet, nous avons tout au long de cette année interrogé la qualité de notre travail d'appui à la parentalité. Or, les visites médiatisées ou encadrées le sont souvent sans autre travail en amont et en aval de la visite avec le parent. L'enfant peut être indisposé dans ses visites durant lesquelles le peu de temps, le cadre formel, le caractère obligatoire sans que son avis soit sollicité rendent les rencontres très artificielles. Peu de visites, malgré les efforts pour lever l'artifice de la rencontre, permettent une restauration du lien au point de ré envisager le retour en famille. L'association autour de son comité scientifique présidé par Michèle Créoff a établi une certaine casuistique relative à l'aptitude des parents à acquérir de manière durable ou partielle les capacités parentales et à l'opposition de certains parents à entrer en apprentissage de manière volontaire ou involontaire. Dans ces derniers cas, la visite n'est non seulement pas pertinente mais elle est dans la plupart des cas contraire à l'intérêt supérieur de l'enfant.

■ La deuxième raison est liée à la prise de risque que nous pourrions prendre en tant qu'acteurs de la protection de l'enfance lorsque les parents sont de bonne volonté et manifestent des compétences parentales pour substituer les visites accompagnées à des droits d'hébergement pendant lesquels le parent pourrait se réapproprier sa fonction parentale en étant concrètement soutenu pour cela par une équipe de professionnels ordonnés à cette fonction spécifique. Or, ceci n'est possible que dans une alliance très étroite entre le service gardien et notre service, ce qui ne se fait pas faute de temps consacré à cet effet, pris que nous sommes par la succession des visites médiatisées et accompagnées.



APPRENTISSAGE À L'AUTONOMIE ET SCOLARITÉ

Scolarité et situation d'emploi



NB : ces chiffres concernent les jeunes présents au 31.12.19

Ces chiffres sont à mettre en relation avec ceux sur la sécurisation des parcours. Le fait que 61 jeunes suivent une scolarité classique, et 10 une éducation spécialisée est possible uniquement parce que les jeunes ne vivent pas de bouleversements importants sur leur lieu d'accueil. Les assistants familiaux tout comme les éducateurs et l'ensemble de la communauté éducative ont affiné leur prise en charge en s'appliquant à faire vivre des expériences successives de réussite aux jeunes. Les niveaux d'autonomie psychoéducatifs sont au cœur de l'élaboration éducative dans la construction des projets personnalisés et leur mise à jour selon la méthode co-construite en 2018 avec un groupe de travail pluridisciplinaire. Ainsi, les jeunes sécurisés par leur environnement bienveillant et éducatif peuvent investir leur scolarité.



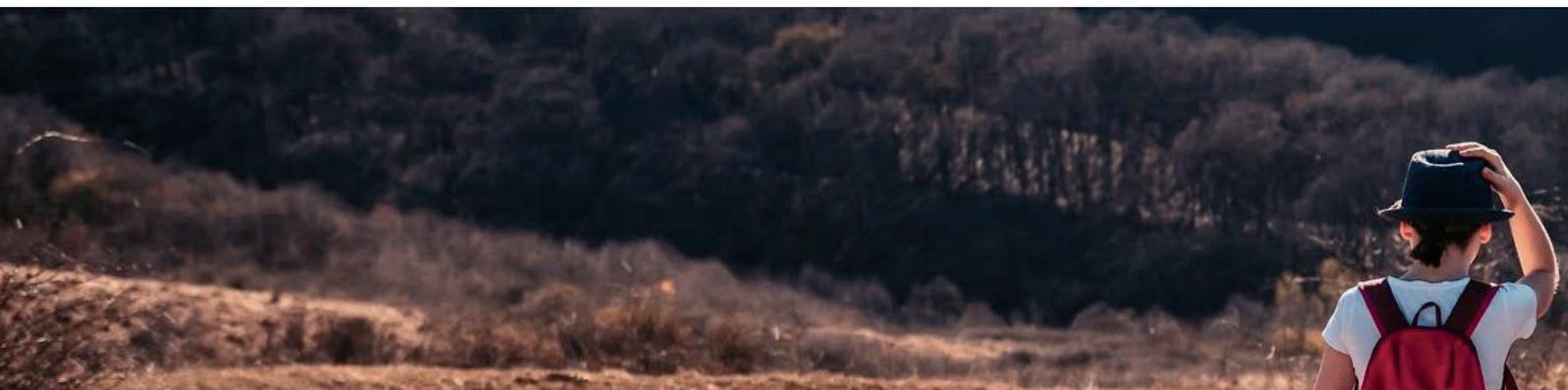
BILAN SUR L'APPRENTISSAGE À L'AUTONOMIE

NOTRE ACCOMPAGNEMENT

- Accompagnement éducatif au sein des familles d'accueils
- Orientation vers les institutions en semi-autonomie
- Orientation vers les services de droits commun
- Mise en place de séjours sportifs, artistiques, éducatifs ...

NOS PROJETS

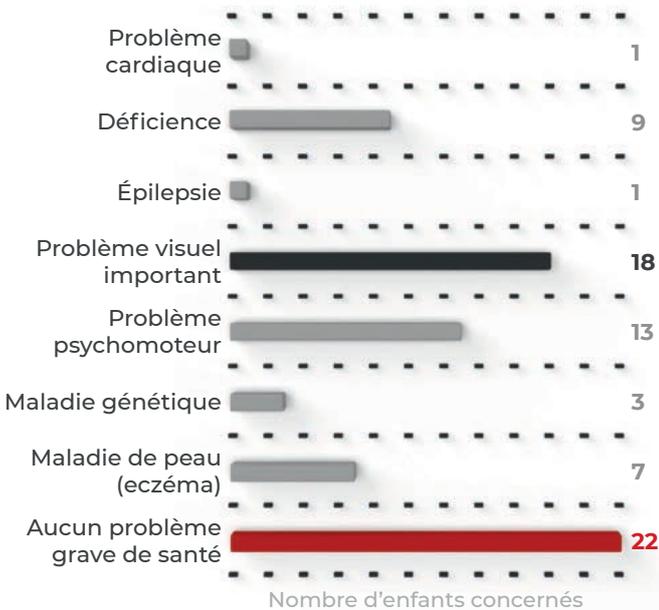
- Mise en place de groupes de paroles philosophiques, animés par un spécialiste formé pour les plus jeunes du SAF
- Séjours de transfert en Loire Atlantique (Juillet 2020) : avec deux éducatrices et la psychologue



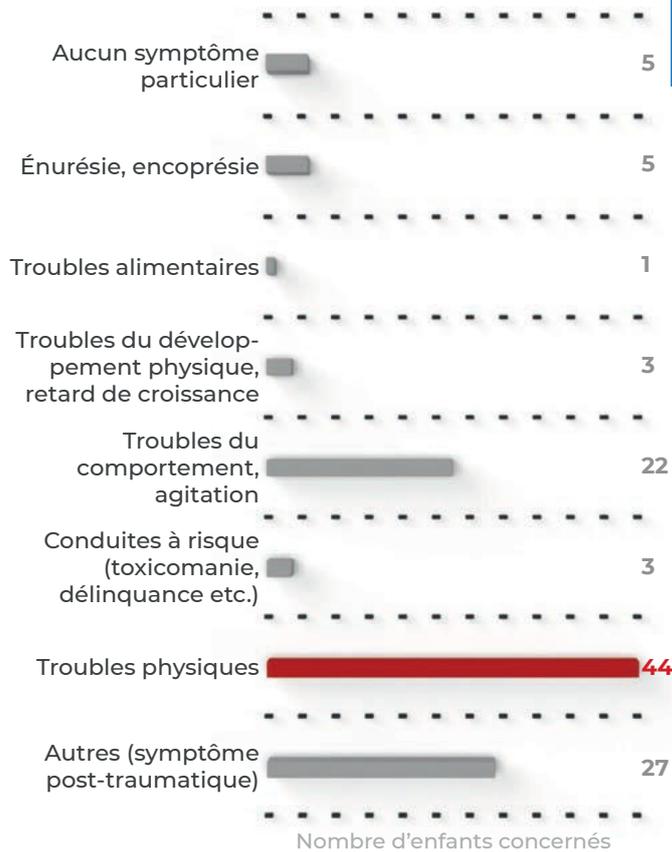
ACCÈS AUX SOINS

SANTÉ DES JEUNES

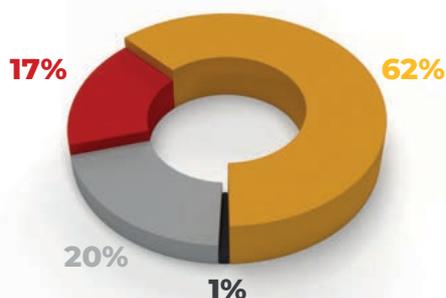
Problèmes de santé



Symptômes



Suivi psychologique



- Aucun suivi psychologique depuis l'arrivée dans le service
- A bénéficié d'un suivi psychologique depuis l'arrivée mais est arrêté à ce jour
- Suivi psychologique en cours en interne
- Suivi psychologique en cours en externe (CMPP, UMPEA, UPA)
- Inscription sur liste d'attente pour un suivi en externe

■ 10 enfants ont bénéficié d'un bilan psychologique sur l'année 2019

■ 6 enfants ont un suivi pédopsychiatrique en cours

■ 7 enfants ont une reconnaissance MDPH. 16 sont accueillis dans une structure spécialisée (IME, ITEP, SESSAD) et 5 jeunes sont en attente d'une place dans une structure



BILAN SUR L'ACCÈS AUX SOINS

NOTRE ACCOMPAGNEMENT

- Un bilan médical effectué à chaque admission.
- Une fiche de soin par enfant, remplie régulièrement par les assistantes familiales. Elle peut être complétée et suivie par les éducatrices et la psychologue si besoin.
- Une synthèse est réalisée chaque année pour chacun des enfants et le bilan de soin est effectué en conséquence.
- Chaque année, le projet de soin des enfants est repensé en équipe.
- Les enfants sont orientés vers les professionnels de santé adaptés à leurs problématiques (somatique et psychique).

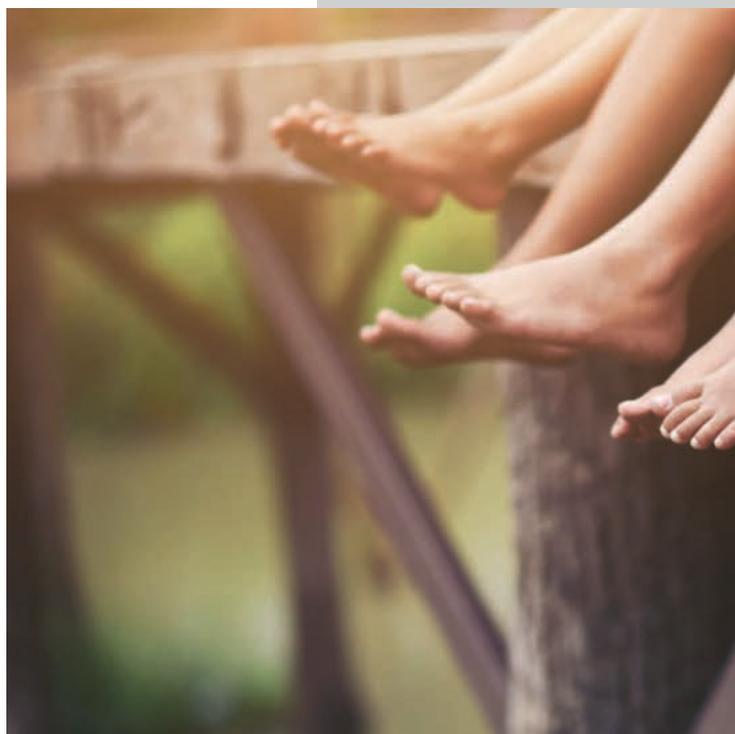
Décembre 2019 - Arrivée de Léa LALLEMAND, psychologue du SAF Ile de France

L'arrivée de la nouvelle psychologue a été l'occasion de remobiliser le réseau des partenaires (CMP et services hospitaliers) et de prendre contact avec tous les thérapeutes des enfants et professionnels paramédicaux.

La psychologue réalise systématiquement des rencontres avec les enfants avant leur synthèse, et met en place des rencontres plus régulières si besoin. Des visites à domicile ont également été organisées en binôme avec les éducatrices. Des accompagnements peuvent être réalisés vers et sur les lieux de soin (CMP, hôpital de jour etc.)

NOS PROJETS

- **Créer un partenariat avec le planning familial pour des interventions auprès des adolescents**
- **Renforcer le partenariat avec la PMI pour les moins de trois ans**





APPROCHE PSYCHOÉDUCATIVE

BILAN SUR LA PSYCHOÉDUCATION

NOTRE DÉMARCHE PSYCHOÉDUCATIVE

- Supervision des assistantes familiales par une psychoéducatrice pour la deuxième année consécutive. Ces temps permettent notamment de construire des actions en cohérence avec les objectifs fixés dans les projets personnalisés des jeunes. Cette approche psychoéducatrice désormais bien intégrée par les assistants familiaux leur apporte un réel soutien dans l'accompagnement quotidien des jeunes.
- Sollicitation de la psychoéducatrice par les éducatrices du SAF pour travailler certaines situations.
- Présence de la psychoéducatrice à certaines synthèses.



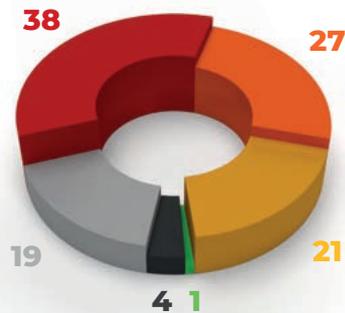
NOS PROJETS

- Formation des nouvelles éducatrices à la psychoéducation
- Intervention de la psychoéducatrice auprès de l'ensemble de l'équipe éducative pour travailler la mise en oeuvre effective des projets personnalisés

OUVERTURE SUR LE MONDE

LOISIRS / DÉPARTS EN VACANCES

Départs en vacances



Nombre d'enfants concernés

- Ne pars pas
- Vacances dans la famille
- Vacances avec la famille d'accueil / Transfert avec le service
- Colonie de vacances
- Centre de loisir sans hébergement
- Autres

Plus d'1/3 des enfants partent en vacances avec leur famille d'accueil. Ces vacances familiales représentent un temps privilégié qui permet aux enfants de renforcer le lien d'attachement avec leur famille d'accueil. Des séjours en colonie sont également organisés avec l'objectif de développer leur autonomie personnelle et affective dans un cadre collectif.





L'APPUI À LA PARENTALITÉ

BILAN DU THÈME QUALITÉ 2019

Dans le cadre du cycle d'amélioration continue de la qualité mis en place au sein de l'Union pour l'Enfance, nous avons travaillé en 2019 sur le thème de l'appui à la parentalité. Au-delà du respect des droits liés à l'autorité parentale, le rôle et la place laissés aux parents au cours du placement ont des effets directs sur le bien-être de l'enfant et son développement. L'enjeu est de satisfaire les besoins fondamentaux de l'enfant, tout en trouvant une place adéquate pour les parents, en cohérence avec leurs capacités et compétences et respectant leurs droits et leur dignité. Il s'agit d'une mission complexe pour les professionnels qui doivent en permanence arbitrer entre participation des parents au projet de l'enfant et à son quotidien et intérêt supérieur de l'enfant.

Le SAF Ile de France accompagne un certain nombre de visites médiatisées. Ce format de visites permet aux éducatrices, et à la psychologue dans les situations les plus compliquées, de soutenir l'enfant et le parent dans la relation qu'ils tissent ensemble. Les enjeux sont nombreux : protéger l'enfant des dysfonctionnements parentaux mais aussi donner des clés de compréhension aux parents pour qu'ils puissent modifier leur façon d'intervenir auprès de leurs enfants.

Il est essentiel de pouvoir observer et identifier un certain nombre de critères dans la relation qui s'établit afin de repérer le travail à mener entre le parent et son enfant. L'analyse en équipe permet ensuite de soutenir une stratégie d'accompagnement sur les visites qui suivent. L'équipe sert de tiers dans la réflexion, permettant ainsi une mise à distance des émotions ou des ressentis. Elle favorise alors une construction plus ajustée de l'intervention. Le SAF s'appuie fortement sur l'intelligence collective et sa mise en œuvre à l'occasion des réunions, des synthèses et de tous les temps organisés pour réfléchir afin de construire des stratégies d'accueils et d'accompagnement. À titre d'exemple, après chaque temps de visites médiatisées les intervenants prennent une demi-heure pour débriefer et repérer les axes de soutien à mettre en place. Ce premier temps commun peut se compléter par un second temps de réflexion si nécessaire en réunion d'équipe complète. Sur certaines situations afin de soutenir le parent et d'évaluer son état, un appel de la psychologue ou

de l'éducatrice peut être mis en place pour contenir, préparer, accompagner le parent avant même la rencontre.

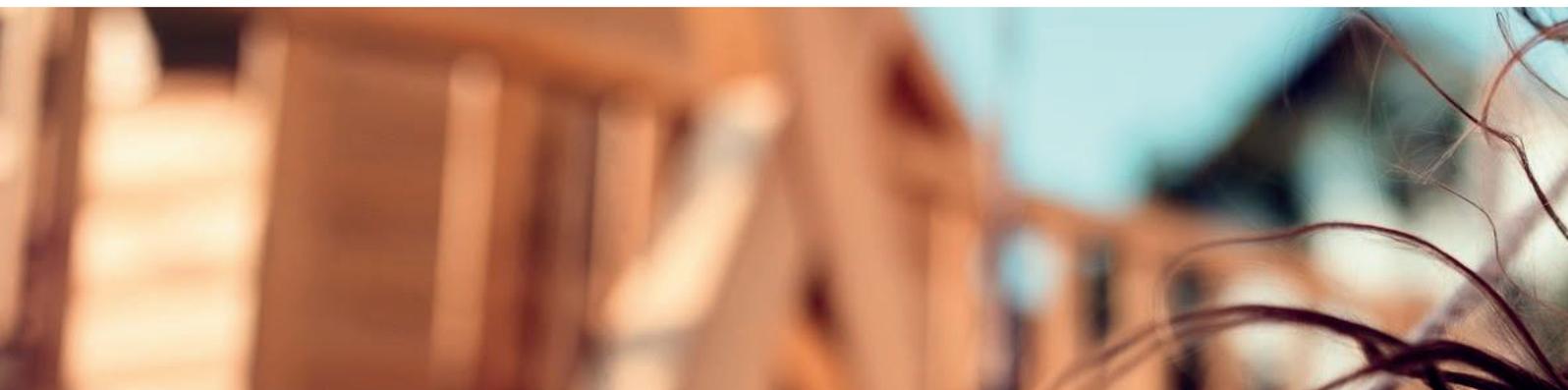
Chaque situation est pensée en fonction du lien au parent. De ce fait, la déclinaison des droits ou tout du moins nos propositions en matière de maintien des liens dépend de la qualité des liens qui s'établissent ou qui se restaurent. De la même manière, l'évolution du statut de l'enfant se construit en fonction de notre évaluation des liens qui existent entre l'enfant et sa famille. C'est donc une intervention qui mobilise l'équipe presque quotidiennement.

Accompagner le parent dans la compréhension de ses propres limites, lui proposer des pistes pour aborder le lien différemment sont aussi des composantes du suivi des situations, même si parfois c'est en se substituant à l'ASE en raison d'un manque d'intervenant.

L'appui à la parentalité consiste aussi à soutenir l'enfant dans la compréhension de sa situation et de ses deux lieux d'attachement. L'enjeu est de lui permettre d'y trouver du sens pour lui-même et assez de sécurité psychique pour s'installer dans un lien construit avec sa famille. La marge de progression dépendra donc bien sur des capacités d'évolution des parents et de l'aide dont il acceptera de se saisir, mais aussi de la sécurité intérieure de l'enfant dans la construction de ce lien. Parfois, l'enfant pourra rétablir un lien suffisamment sécurisant et pourra se rapprocher des siens, ainsi les droits d'hébergement peuvent augmenter et un retour peut éventuellement être envisagé. Il arrive au contraire qu'il faille accompagner l'enfant dans le renoncement à ce lien.

NOS PROJETS

- Mise en place d'un outil d'observation des Visites Médiatisées en collaboration psychologue / éducatrices
- Création d'un groupe "contes" en lien avec l'association "Les Pâtes au Beurre"



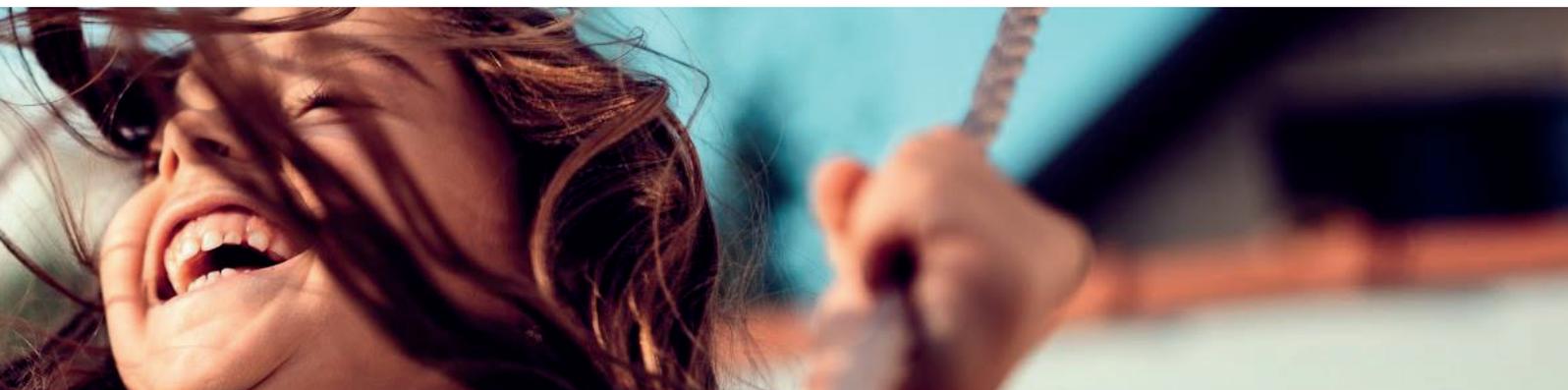


NOS MOYENS MOBILISÉS

SUIVI DES ACTIVITÉS 2019 / MOIS

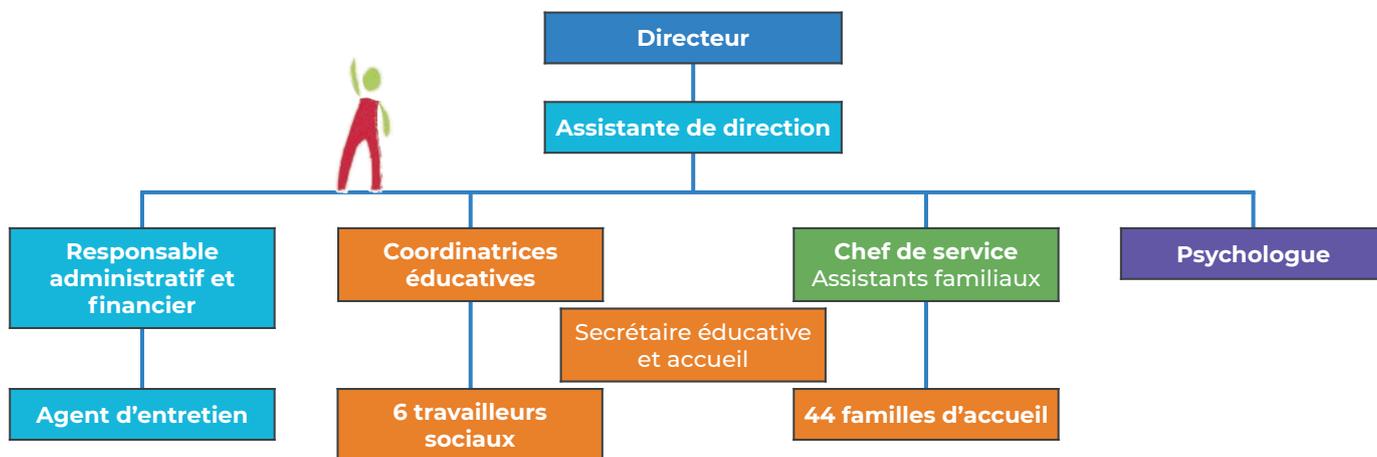
Récapitulatif des journées de prise en charge				80 Places habilitées	
MOIS	Activité cumulée		Effectif		
	Nombre de journées prévues	Nombre de journées effectuées	Nombre de jeunes accueillis - début de mois	Nombre de jeunes accueillis - fin de mois	
JANVIER	2 321	2 161	71	70	
FÉVRIER	4 421	4 107	70	71	
MARS	6 808	6 289	71	71	
AVRIL	9 178	8 391	71	72	
MAI	11 658	10 621	72	72	
JUIN	14 118	12 784	72	73	
JUILLET	16 567	14 999	73	70	
AOÛT	18 978	17 169	70	70	
SEPTEMBRE	21 348	19 293	70	71	
OCTOBRE	23 797	21 511	71	71	
NOVEMBRE	26 167	23 630	71	70	
DÉCEMBRE	28 616	25 787	70	69	
Cumulé 2019	28 616	25 787			
	ÉCART : 2 829		Prix de journée : 133,39 (au 01/06/2019)		

L'écart de journées réalisées par rapport aux prévisions pour la deuxième année successive s'explique par un recrutement difficile des assistants familiaux. Les nombreux départs en retraite et les arrêts maladie d'assistantes familiales en haut de la pyramide des âges ont réduit de 10 places la capacité d'accueil. L'équipe de direction a été mobilisée durant toute l'année 2019 sur cet effort de recrutement afin d'inverser la courbe d'accueil des jeunes pour atteindre 80 jeunes en 2020.



RESSOURCES HUMAINES

ORGANIGRAMME



BILAN SOCIAL

Répartition de l'effectif total au 31/12

Âge des professionnels

Population par Âge	2019	
	Nombre	En %
0 - 24		0,00%
25 - 34	4	7,14%
35 - 44	9	16,07%
45 - 54	15	26,79%
55 et Plus	28	50,00%
TOTAL	56	100%

Ancienneté

Population par Ancienneté	2019	
	Nombre	En %
0 - 1	9	16,07%
2 - 3	6	10,71%
4 - 10	21	37,50%
11 - 25	19	33,93%
26 et Plus	1	1,79%
TOTAL	56	100%

Catégories professionnelles

Effectif par catégories professionnelles	2019	
	Homme	Femme
ASSISTANTS FAMILIAUX	4	40
CADRES		4
ADMINISTRATIF		2
ÉDUCATIF / FORMATEUR		5
SERVICES GÉNÉRAUX		1
TOTAL	4	52



Recrutements

Recrutements en 2019	CDI		CDD		TOTAL DES RECRUTEMENTS (par catégorie professionnelle)	
	HOMME	FEMME	HOMME	FEMME	HOMME	FEMME
ASSISTANTS FAMILIAUX	1	1			1	1
CADRES		2				2
ADMINISTRATIF				1		1
ÉDUCATIF / FORMATEUR		1		1		2
SERVICES GÉNÉRAUX						
TOTAL DES RECRUTEMENTS (par motif)	1	4		2	1	6

Départs

Départs en 2019	CDI		CDD		TOTAL DES DÉPARTS (par catégorie professionnelle)	
	H	F	H	F	H	F
ASSISTANTS FAMILIAUX	1	3	1	1	2	4
CADRES		2				2
ADMINISTRATIF						
ÉDUCATIF / FORMATEUR	1	2			1	2
SERVICES						
TOTAL DES DÉPARTS	2	7	1	1	3	8

Le nombre de départs est assez significatif en 2019 : 8 dans l'année soit 14% des professionnels. Le départ de 2 éducateurs sur 5, dont une éducatrice présente depuis plus de 20 ans au sein de l'établissement, a invité la direction à repenser l'organisation. Un poste de coordinatrice éducative a été créé dont la mission est le suivi des 80 mesures par lesquelles les enfants sont confiés au service. La cheffe de service pour sa part, accompagne les assistants familiaux et se centre sur le recrutement de ceux-ci afin d'honorer nos engagements d'accueil.

FORMATION

L'année 2019 a été fortement perturbée en ce qui regarde les formations de l'équipe éducative en raison du départ et de l'arrivée de nouveaux professionnels. Une journée a cependant été organisée pour tous, il s'agit de la journée dite des "salariés" qui se déroule chaque année au mois de novembre.

Journée des salariés

Pour faire vivre nos valeurs, les temps de pensée collective sont essentiels. Plus de 100 professionnels de l'Union pour l'Enfance se sont ainsi réunis le 15 novembre pour réfléchir à l'appui à la parentalité et partager leurs expériences lors de la 9ème Journée des salariés. Nous avons également eu le plaisir d'accueillir trois intervenantes passionnantes, qui nous ont apporté leur éclairage sur ces questions :

- Michèle Créoff, Vice-Présidente de l'Union pour l'Enfance et du Conseil National de Protection de l'Enfance
- Geneviève Ducharme, psychoéducatrice
- Sophie Marinopoulos, psychologue, psychanalyste spécialisée dans les questions de l'enfance et de la famille

Permettre aux professionnels de questionner leurs représentations des parents et leur donner des outils pour favoriser l'expression et la participation de ces derniers sont des enjeux essentiels pour l'Union pour l'Enfance.

Cette journée a confirmé notre volonté de poursuivre les efforts afin de pleinement prendre en compte l'appui à la parentalité dans nos pratiques.



BILAN ET PERSPECTIVES

■ Bilan de l'année écoulée

Rétrospectivement, l'année 2019 a permis d'asseoir une nouvelle dynamique autour du projet personnalisé. Outre le contenu et la méthodologie qui s'appliquent à chercher tous les moyens de faire vivre des expériences successives de réussite, la co-construction du process et des outils d'accompagnement du Projet Personnalisé par un groupe de travail pluridisciplinaire a permis un ajustement sur le fond et sur la forme de l'alliance éducative au service du jeune et de sa famille.

L'écoute mutuelle des professionnels, le souci de trouver des adaptations ajustées des outils pour chaque professionnel a redonné du sens au travail et de l'efficacité dans le suivi des jeunes et de leur mesure de placement. Ce travail a pu enrichir la démarche d'amélioration de la qualité poursuivie au sein de l'Union pour l'Enfance et dont le thème annuel était l'appui à la parentalité.

L'histoire du service, comme celle de l'association, ont souvent induit un mode de relation aux parents des jeunes confiés très peu participatif. En effet, l'Union Française pour le Sauvetage de l'Enfance (dite Union pour l'Enfance) est connue pour avoir une compétence à accueillir des enfants victimes d'abus de violence sous toute forme. Cette situation particulière d'accueil avait conduit les équipes à davantage protéger les enfants de leurs parents, plutôt qu'à chercher les moyens pour que la réunification familiale puisse se faire. Progressivement, les raisons du placement ont évolué d'abus sexuels ou de violences physiques à des défaillances parentales liées à des déficiences involontaires. De plus, le contexte réglementaire institué par les deux lois de protection de l'enfance en 2007 et 2016 a modifié les attendus des mesures de placement, invitant à la fois à renforcer la protection en s'appuyant sur les compétences parentales ou sur celle de la famille élargie (2007) et en même temps à rester très attentif à l'intérêt supérieur de l'enfant dans des contextes parentaux abandonniques ou maltraitants.

Cette réflexion a été rendue concrète tout au long de l'année dans la collaboration sur les Projets personnalisés, faute d'avoir donné lieu à des engagements très spécifiques pour le projet d'établissement. L'évolution du projet d'établissement est restée le point de préoccupation majeur, notamment par la finalisation du rapport d'évaluation interne afin de poser les premières pierres du nouveau projet d'établissement qui verra le jour en 2020.

■ Enjeux et perspectives

L'année 2020 va donc rebattre les cartes du nouveau projet d'établissement qui va chercher à :

- Être structurellement plus psychoéducatif au sens où la structuration du milieu deviendra encore plus éducative ou thérapeutique en soi. La précision apportée à la prestation en sera la garantie qu'il s'agisse de celle d'accompagnement personnel pluridisciplinaire ou d'organisation plus collective (vacances, sessions de jeunes accédant à la majorité, sessions philosophiques, sessions d'éducation relationnelle, affective et sexuelle ou encore projet d'appui à la parentalité ...).
- Être en lien très étroit avec la structure d'accueil de notre établissement d'accueil « mère enfants » de Cachan en CHRS et Centre Maternel faisant jouer les interactions riches des différentes prestations pour une réponse toujours plus ajustée aux besoins des départements d'Ile de France en commençant par celui de Paris.
- Être force de proposition sur des formes nouvelles d'accompagnement du lien "enfant parent" dans l'intérêt supérieur de l'enfant tout en permettant une juste place du parent, lui faisant vivre des expériences successives de réussite parentale.
- Être à l'écoute et répondre aux besoins des jeunes Mineurs Non Accompagnés qui ne peuvent pas bénéficier d'une protection complète faute de ressources ajustées.

Cette perspective nouvelle d'un projet de service ouvert à d'autres types de prestations que celles d'un SAF classique, se jouera également avec la recomposition d'une équipe de direction (chefs de service, psychologue, comptable) autour du nouveau Directeur, également Directeur adjoint de l'association, qui ne manquera pas de se mettre au service de la politique nouvelle qui se dessinera inévitablement avec la recomposition du Grand Paris.





L'UNION POUR L'ENFANCE EN 2019

NOTRE FORCE

L'Union pour l'Enfance est née en 2010 de la volonté de satisfaire un besoin essentiel :

Soutenir les enfants et les familles à toutes les étapes de leur vie et dans toutes les dimensions de leur personne.

Notre ambition est de porter la voix de l'enfant pour lui redonner son enfance et le placer au cœur du dispositif, à travers une intervention qui s'appuie sur les compétences parentales quand cela est possible.

« Parce que chaque enfant a droit à son enfance »

L'Union pour l'Enfance se compose aujourd'hui de 4 associations et 12 établissements qui coordonnent leurs actions afin de :

- **Contribuer à une meilleure protection de l'enfance dans la société**
par des actions de prévention, de sensibilisation, de protection, de formation, d'insertion et prospective.
- **Considérer les enfants en difficulté comme le cœur de nos préoccupations**
en les accompagnant de façon globale pour qu'ils puissent se réaliser en tant que personne dans un cadre à la fois familial, professionnel et sociétal.
- **Améliorer les conditions de travail et de suivi de nos salariés et bénévoles**
pour favoriser leur implication et leur épanouissement, en optimisant le fonctionnement de nos associations et en développant la qualité des prestations
- **Assurer la pérennité et le développement de notre action**
en prenant en compte l'évolution des politiques publiques, le regroupement des acteurs sociaux et la recherche d'autonomie pour ancrer l'évolution de la position de prestataire à celle de partenaire.



L'UNION POUR L'ENFANCE EN CHIFFRES

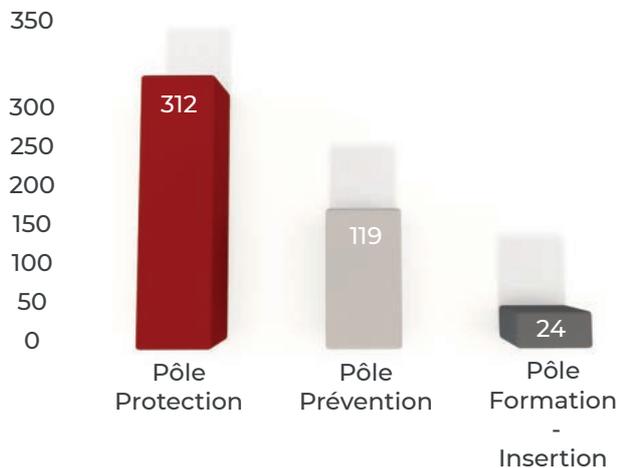
455 Personnes accompagnées



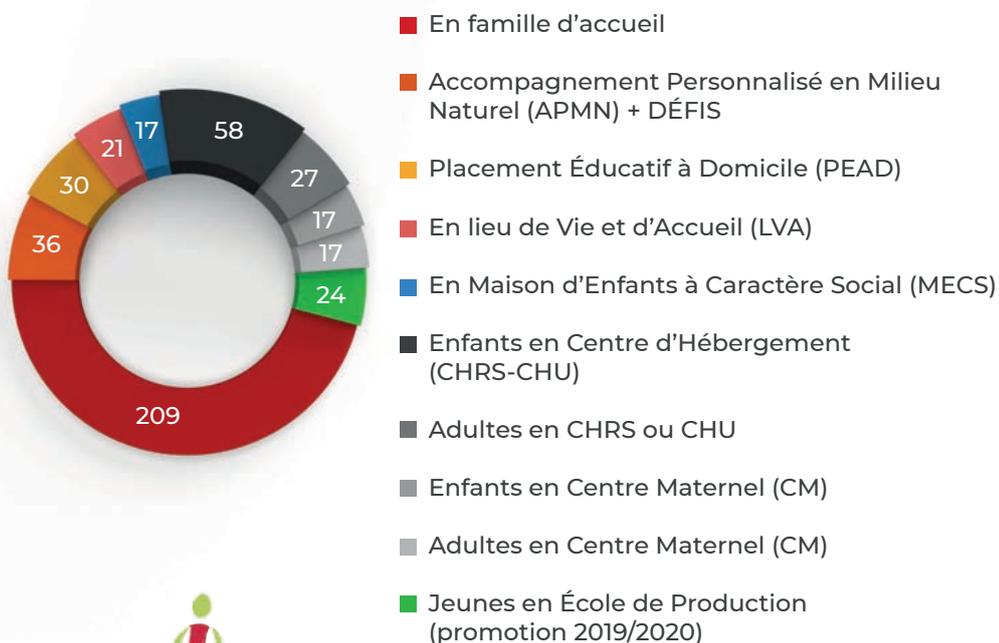
237 Salariés

Les enfants accompagnés en 2019 provenaient de 20 départements différents.

Répartition des personnes accompagnées par secteur



Répartition des personnes accompagnées par dispositif



PROTECTION DE L'ENFANCE

Services d'Accueil Familial (SAF)

206 places en familles d'accueil dans 3 établissements, en Normandie, en Ile de France et dans les Deux-Sèvres

■ Accueille des jeunes orientés par l'Aide Sociale à l'Enfance car blessés par un dysfonctionnement familial pour :

- Une protection
- Une forme de réparation dans un autre cadre familial

■ Mise sur une fonction parentale réparatrice : la famille biologique reste associée à cette démarche dans des conditions définies par le service gardien (Conseil départemental), en accord avec le service et dans la mesure où le maintien des liens ne nuit pas à l'enfant.

Les **Services d'Accueil Familial** se voient confier des enfants et des jeunes jusqu'à 21 ans et plus par une décision judiciaire au titre des articles 375 et suivants du Code Civil ; par l'intermédiaire de services d'Aide Sociale à l'Enfance ou par une mesure administrative au titre des articles L.221 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles. Les jeunes majeurs peuvent être pris en charge dans le cadre d'un Contrat Jeune Majeur avec l'Aide Sociale à l'Enfance.

Les enfants accueillis ont été victimes de carences graves ou de maltraitance dans leur famille. Pour eux, une mesure de protection ET de séparation est nécessaire.

Ils sont pris en charge par des familles d'accueil qui travaillent en étroite collaboration avec une équipe pluridisciplinaire (travailleur social, chef de service éducatif, psychologue clinicien).

Accompagnement personnalisé en milieu naturel (APMN)

14 places d'accueil dans les Deux-Sèvres

■ Permet de faciliter l'accès à l'autonomie des grands mineurs ou jeunes majeurs au vu de la fin de leur prise en charge administrative par l'Aide Sociale à l'Enfance intervenant au plus tard à 21 ans.

■ Prépare les jeunes, accueillis dans une famille d'accueil ou une MECS ou tout autre dispositif, à intégrer de manière alternative et progressive une vie autonome dans des appartements extérieurs en colocation ou seuls (accompagnement au budget, suivi scolaire ou professionnel, accompagnement autour de la santé et du soin, accompagnement dans les démarches administratives, accès à un logement autonome, accompagnement autour de la gestion du logement, des repas, des courses, accompagnement aux devoirs, ... le tout en lien avec la famille du jeune).

Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS)

10 places d'accueil permanent et 2 places d'appoint dans les Deux-Sèvres

■ Accueille des jeunes enfants et des fratries, orientés par l'Aide Sociale à l'Enfance dans le cadre de placements administratifs ou judiciaires selon différents modes de prise en charge :

- **Accueil « classique »** : accueil permanent sur la maison d'accueil, avec ou non quelques droits de visite et d'hébergement.
- **Accompagnement au retour** : dans le cas de situations suivies par notre équipe depuis plus d'un an, et dans lesquelles une augmentation sensible des droits d'hébergement allant jusqu'à un accompagnement dans la vie au domicile familial est expérimentée.



Les **Maisons d'enfants à caractère social** (ou **Maisons d'Accueil et d'Éducation**) sont des établissements sociaux ou médico-sociaux spécialisés dans l'accueil temporaire de mineurs, dont les fonctions principales sont l'éducation et la socialisation d'enfants et d'adolescents en difficulté sociales et familiales.



Placement Éducatif à Domicile (PEAD)

16 places dans les Deux-Sèvres

■ Mobilise les compétences parentales afin de construire un projet garantissant de meilleures conditions de vie pour l'enfant et s'appuie sur les 3 axes de la parentalité :

- **L'exercice :**
Pour restaurer les droits et les devoirs des parents en s'appuyant sur la décision judiciaire.
- **La pratique :**
Pour apprendre à prendre en charge l'enfant au quotidien (soins, santé, scolarité etc.)
- **L'expérience :**
Pour changer la représentation que les parents ont de la fonction parentale

Le Placement Éducatif à Domicile

est une mesure de placement avec hébergement au quotidien chez les parents et consiste à mobiliser les compétences parentales afin de construire un projet garantissant de meilleures conditions de vie pour l'enfant.



Lieux de Vie et d'Accueil (LVA)

10 Places d'accueil permanent en Normandie et 8 places d'accueil permanent dans la Vienne

LVA les Enfants du Compas

■ Propose un accueil d'enfants de 8 à 18 ans orientés par l'Aide Sociale à l'Enfance dans le cadre de placements administratifs ou judiciaires résultant d'une défaillance parentale.

- En cas de défaillance ponctuelle, le LVA travaille au retour de l'enfant à son domicile
- En cas de défaillance durable, le LVA sécurise le jeune et la famille



Accompagne l'enfant au quotidien et dans tous les aspects de sa vie :

autonomie psychique / fonctionnelle / scolarité / soins / loisirs / etc.



LVA la Chacunière

■ Propose une alternative à l'accueil traditionnel des mineurs de 13 à 18 ans confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance présentant une situation complexe et ayant mis en échec les autres dispositifs.

- Accueil des jeunes en binômes dans 4 unités de vie de type appartement de centre-ville (se rapprochant d'un modèle de colocation ou de vie familiale)
- Complété par une maison d'apprentissage à la campagne

■ La maison d'apprentissage s'organise autour de quatre pôles d'activités :

- **Pôle manuel :**
restauration et aménagement du corps de ferme et de ses dépendances, restauration de meubles, activités de création, etc.
- **Pôle sportif :**
salle de sport (musculture, relaxation, boxe), vélo, ping-pong, danse, etc.
- **Pôle activités rurales :**
jardin potager, poulailler, animaux domestiques, etc.
- **Pôle d'instruction :**
travail scolaire, projet professionnel, lecture, musique, etc.

Un **Lieu de Vie et d'Accueil** est une petite structure sociale ou médico-sociale assurant un accueil et un accompagnement personnalisé en petit effectif d'enfants ou d'adolescents en situation de placement. Il constitue le milieu de vie habituel et commun des jeunes accueillis mais aussi des permanents dont un au moins réside sur la structure.



AIDE À LA PARENTALITÉ

Espaces de Rencontres Parents / Enfants

3 espaces aménagés :

2 en Ile de France (Paris et Cachan), 1 en Normandie

- Accueille, sur demande des magistrats, des rencontres parents / enfants pour y observer la nature de la relation et la travailler.
- Si dans certains cas, le maintien du lien sera un objectif, dans d'autres situations, le travail avec la famille permettra de préparer le retour de l'enfant à son domicile après un placement, et ce, toujours dans l'intérêt premier de l'enfant.



- Propose un hébergement in situ dans des studios
- Assure un accompagnement éducatif individuel, complété d'un accompagnement collectif à travers de nombreux ateliers autour de l'emploi, de la vie sociale, de la santé et des soins, du logement et de la parentalité...



Maison d'Accueil Mères / Enfants

1 établissement en Ile de France multi-dispositifs :

- 43 places en Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
- 24 places en Centre d'hébergement d'urgence
- 12 Familles en Centre maternel



Un **centre d'hébergement et de réinsertion sociale** ou un **centre d'hébergement d'urgence** accueille, héberge et accompagne respectivement des mères isolées avec leurs enfants ou des couples avec leurs enfants afin de leur permettre de retrouver une stabilité et une autonomie nécessaires pour accéder dans les meilleures conditions à un logement pérenne.

Au **centre maternel**, l'objectif de la prise en charge est double : la recherche d'une stabilité et d'une autonomie ainsi que l'accompagnement au rôle parental.



FORMATION / INSERTION

LA PÉDAGOGIE AGAPÈ APPRENDRE EN FAISANT

Depuis sa création en 2002, notre démarche Agapè permet l'insertion des jeunes et des publics en difficulté d'apprentissage ou d'insertion. Nous cherchons à leur donner les moyens de prendre en main leur avenir en restaurant l'estime qu'ils ont d'eux-mêmes. Cette démarche est fondée sur l'apprentissage par l'expérience. Les formations proposées concernent les métiers de bouche et du paysagisme.

En tenant compte de l'environnement dans lequel les jeunes évoluent, de leurs ressources et de leurs aspirations, Agapè déploie un programme de formation sur-mesure.



Nos formations ont ainsi été développées dans différents contextes en réponses à des enjeux variés : jeunes placés à l'aide sociale à l'enfance, jeunes en situation de décrochage scolaire ou encore formation s'inscrivant dans une logique d'aide au développant à l'international.



AGAPÈ - DÉFIS[1]

UNE FORMATION SUR MESURE POUR DES JEUNES EN PROTECTION DE L'ENFANCE

Accueil et formation de 17 jeunes de 14 à 21 ans dans les Deux-Sèvres

Ce dispositif expérimental accueille des jeunes placés à l'Aide Sociale à l'Enfance et rencontrant de grandes difficultés, notamment dans les apprentissages. Il leur est proposé à la fois une formation et un accompagnement social.

Deux formations au choix :

- **Agri-Prestations** : CAP Ouvrier du paysage
- **Agapè-Restaurant** : CAP Service en salle, Cuisinier et Pâtissier

AGAPÈ - ANJOU

UNE ALTERNATIVE AU SYSTÈME SCOLAIRE ORDINAIRE

Formation pour des jeunes de 15 à 25 ans à Angers

Agapè Anjou est une école de production destinée aux jeunes ayant de grandes difficultés d'adaptation au système scolaire ordinaire. Il peut s'agir de jeunes ayant décroché du système scolaire ou de jeunes étant toujours scolarisés mais réalisant que ce système ne leur convient pas.

Une formation professionnelle en situation réelle dans 2 lieux de production :

- **L'Entrecôte d'Agapè**, restaurant bar brasserie pour particuliers et groupes au sein du Marché d'Intérêt National à Angers – service pouvant aller jusqu'à 120 couverts
- **La cafétéria d'Agapè**, à l'IRCOM, pour étudiants et service en salle pour les enseignants

La formation s'effectue sur 2 ans (1/3 de théorie et 2/3 de pratique). Elle s'appuie sur la pratique professionnelle pour faire émerger les connaissances théoriques. Les maîtres professionnels et les élèves sont évalués conjointement par les clients. La production permet à 75% le financement de la formation et le complément est assuré par le Conseil Régional, la Communauté d'Agglomération, le mécénat et la taxe d'apprentissage.

AGAPÈ INTERNATIONAL

L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT PAR LA FORMATION

À l'international, l'Union pour l'Enfance travaille en partenariat avec des acteurs locaux, pour créer des formations à destination de jeunes en difficultés, s'inscrivant en cohérence avec le développement de la région d'implantation et impliquant les ressources locales. Lorsque le projet est installé de manière pérenne, les acteurs locaux continuent de gérer seuls la formation.

**Formation pour des jeunes de 16 à 27 ans
Cursus de 6 mois (niveau CAP)**

Des centres de formation sous forme de **restaurant-écoles** ou de **boulangerie-écoles**

Les jeunes diplômés Agapè international se caractérisent par leur curiosité, créativité, et capacités à travailler en équipe.

FORMATION / RESSOURCES / PUBLICATIONS

Un Centre de Formation Continue

Spécialisé dans la formation des professionnels du secteur sanitaire et social

- Accompagne les professionnels dans toutes les mutations qui touchent le secteur sanitaire et social, en s'appuyant sur des approches innovantes en France : psychoéducation, thérapies brèves et alternatives...
- Propose des formations sur mesure référencées sur DATADOCK

LA PSYCHOÉDUCATION

Pratique née au Québec au milieu des années 1950, la psychoéducation est une approche thérapeutique encore peu connue en France qui a déjà grandement prouvé sa pertinence et son efficacité outre-Atlantique.

Elle considère notamment que :

- Tout être humain doit être envisagé dans son intégralité.
- Le milieu dans lequel vit un enfant est structurant ou dé-structurant et doit être observé et analysé avant toute intervention éducative.
- Il est important de s'appuyer sur les forces vitales des personnes accompagnées et d'élaborer avec le sujet des défis atteignables de sorte que la restauration de l'estime de soi soit un but recherché inlassablement.
- Les défis doivent être progressifs afin de suivre un processus d'autonomie par paliers.



Des publications pour les professionnels comme pour le grand public

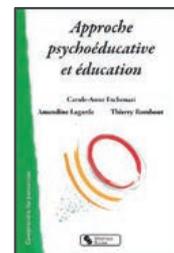
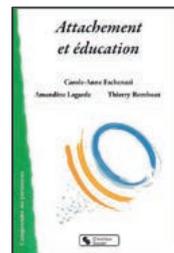
Le travail mené autour de nos 6A nous a permis de réaliser une série d'ouvrages thématiques :

Accueil familial et éducation Attachement et éducation Approche psychoéducative et éducation

Ces livres ont un double objectif :

- interpeller le grand public sur la Protection de l'Enfance
- donner des clés de compréhension à toute personne ayant un rôle éducatif, parents comme professionnels.

Pour y parvenir, nous avons imaginé des livres à deux voix où la fiction sert l'information. Pour la partie fiction, nous avons fait confiance à l'auteur Carole-Anne Eschenazi qui a imaginé un récit retraçant les parcours de quatre enfants. La deuxième voix est celle de l'Union pour l'Enfance portée par Amandine Lagarde, Secrétaire générale jusqu'en 2018 et Thierry Rombout, Directeur général. En prenant appui sur la nouvelle, ils étaient avec un regard professionnel les expériences vécues par les protagonistes du récit.



En 2018, nous avons fait le choix de rééditer les ouvrages avec les éditions Chronique Sociale.

La Chronique sociale est à la fois un organisme de formation et de recherche et une maison d'édition. Fondée à Lyon en 1892, elle s'est préoccupée dès ses origines de sensibiliser aux évolutions de la société et de suggérer une organisation de la vie collective plus solidaire et plus respectueuse des personnes. Sa spécificité et son originalité, consistent à privilégier la culture de proximité et l'échange d'informations



en faisant appel à celles et ceux qui ont enrichi un savoir théorique initial par un savoir-faire de terrain ou l'inverse. Ainsi, ce partenariat répond parfaitement à l'objectif que nous sommes fixé avec cette série d'ouvrages.



GOVERNANCE DE L'UNION POUR L'ENFANCE

L'Union pour l'Enfance rassemble 4 associations unies autour d'une ambition commune : soutenir ensemble les enfants et les familles à toutes les étapes de leur vie et dans toutes les dimensions de leur personne.

Chacune conserve son identité juridique ; le lien entre elles prend ainsi la forme d'une adhésion à l'UFSE qui pilote le projet commun. Cette coopération d'associations a donc pris le nom d'Union pour l'Enfance, qui est également le nom d'usage de l'UFSE. Progressivement ces 4 associations se sont organisées en 3 pôles.

L'Union pour l'Enfance (UFSE) Pôle protection de l'enfance et protection sociale

Elle gère les établissements et dispositifs habilités pour accueillir des enfants et jeunes dans le cadre de la protection de l'enfance ainsi que les établissements sociaux accueillant des mères en difficulté ou en situation de détresse avec leurs enfants. Tous les établissements de ce pôle relèvent de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et sont donc soumis à une réglementation spécifique.

L'Institut pour l'Enfance, destiné à former les professionnels de la protection de l'enfance fait également partie de ce pôle.

Le Comité Français de Secours aux Enfants (CFSE) Pôle Formation - Insertion - Innovation

Le CFSE est chargé de toutes les activités de formation et d'insertion destinées aux jeunes en difficulté, notamment les dispositifs utilisant la pédagogie Agapè fondée sur le principe "apprendre en faisant". Le CFSE porte également les projets innovants de l'Union pour l'Enfance et est donc son outil de développement. Les établissements gérés par le CFSE interviennent ainsi majoritairement dans un cadre distinct de celui des établissements sociaux et médico sociaux de la loi du 2 janvier 2002.

Agapè Anjou et les Enfants du Compas Pôle des associations affiliées

Ce pôle regroupe les associations qui souhaitent rejoindre l'Union pour l'Enfance tout en conservant leur identité juridique. Elles sont liées à l'Union pour l'enfance (UFSE) par une convention.

Le Service d'Accueil Familial d'Ile de France est un établissement de l'UFSE dite Union pour l'Enfance.



Conseil d'administration UFSE

BUREAU

Martial de BRAQUILANGES

Président

Bertrand DONCIEUX

Vice-Président

Michèle CREOFF

Vice-Présidente

Bernard TOURNIER

Trésorier

Maître Jean-Pierre LEDUC

Secrétaire

ADMINISTRATEURS

Hervé ALLEGRE

Jean-Pierre BERCOT

Jérôme COSSE

Hervé JOSSE

Magali LAFOURCADE

Marc MAUPAS-LOUDINOT

Pascale MEHU

David SZTABHOLZ

**Dr Annick SIMON,
Présidente d'honneur**

CFSE



Président : Thierry Rombout
Vice Présidente : Magali Lafourcade
Trésorier : Jérôme Cosse
Trésorier adjoint : David Sztabholz
Secrétaire : Hervé Josse

EDC



Président : Thierry Rombout
Trésorier : Stéphane Aubry

AGAPÈ ANJOU



Président : Thierry Rombout
Vice Président : Pierre Collignon
Trésorier : Jérôme Cosse
Secrétaire : Hervé Josse
Secrétaire adjoint : Jean Marc Duranson



NOS ÉTABLISSEMENTS

SIÈGE SOCIAL



CONTACT

secretariat@unionpourlenfance.com
01 42 36 05 84

ADRESSE 53, rue Réaumur - 75002 Paris

DIRECTEUR GÉNÉRAL Thierry ROMBOUT

AUTORITÉ DE CONTRÔLE ET DE TARIFICATION Ville de Paris

ACTIVITÉS Direction générale de l'Union pour l'Enfance - service RH - Finances - Qualité - Communication - Développement - Centre de formation continue

LE SERVICE D'ACCUEIL FAMILIAL DE NORMANDIE

ADRESSE	19, rue des Jetées - 61300 L'Aigle
DIRECTRICE	Isabelle FRÉMONT
ANNÉE DE CRÉATION	20 Mars 1962
AUTORITÉ DE CONTRÔLE ET DE TARIFICATION	Conseil départemental de l'Orne
NOMBRE DE PLACES HABILITÉES	<i>Places habilitées :</i> 90 enfants et jeunes de 0 à 21 ans <i>Places tarifées :</i> 90 enfants et jeunes de 0 à 21 ans
PRIX DE JOURNÉE 2018	110,48 €
PRIX DE JOURNÉE 2019	111,63 €



Le Saf Normandie par Aïcha et Magalie, deux petites filles du service.

CONTACT

safnormandie@unionpourlenfance.com
02 33 24 12 10

LE SERVICE D'ACCUEIL FAMILIAL D'ILE DE FRANCE



CONTACT

safidf@unionpourlenfance.com
01 49 49 09 99

ADRESSE 32 rue de Paradis - 75010 PARIS
Centre ressources :
19 rue de Paradis

DIRECTRICE Odile COLLAND

ANNÉE DE CRÉATION Janvier 1970

AUTORITÉ DE CONTRÔLE ET DE FABRICATION Conseil départemental de Paris

NOMBRE DE PLACES HABILITÉES *Places habilitées :*
100 enfants et jeunes de 0 à 21 ans

Places tarifées :
80 enfants et jeunes de 0 à 21 ans

PRIX DE JOURNÉE 2018 130,45 €

PRIX DE JOURNÉE 2019 133,39 € (au 01/06/2019)

LA MAISON PAULINE KERGOMARD - ACCUEIL MÈRES / ENFANTS

ADRESSE	50, avenue Jean Jaurès - 94230 Cachan
DIRECTRICE	Hélène ALAZET
ANNÉE DE CRÉATION	1981
AUTORITÉ DE CONTRÔLE ET DE TARIFICATION	Conseil départemental du Val de Marne DRIHL
NOMBRE DE PLACES HABILITÉES	<i>Places habilitées :</i> 90 enfants et jeunes de 0 à 21 ans <i>Places tarifées :</i> 90 enfants et jeunes de 0 à 21 ans
DISPOSITIFS	CHRS / CHU / CM



CONTACT

maisonpaulinekergomard@unionpourlenfance.com
01 47 40 94 94

UNION POUR L'ENFANCE 79

ADRESSE	2, allée de Villefranche - 79200 Châtillon-sur-Thouet
DIRECTRICE	Judith BUORD
AUTORITÉ DE CONTRÔLE ET DE TARIFICATION	Conseil départemental des Deux-Sèvres
NOMBRE DE PLACES HABILITÉES	66 places dont 3 pour les départements extérieurs sur DÉFIS uniquement
PRIX DE JOURNÉE	différenciés selon les dispositifs

**CONTACT**

secretariat79@unionpourlenfance.com
05 49 69 73 82

LIEU DE VIE ET D'ACCUEIL - LA CHACUNIÈRE



CONTACT
05 17 35 14 99

ADRESSE	Lieu-dit "Les Genêts" - 86120 BOURNAND
DIRECTEUR	Mickaël SAMSON
ANNÉE DE CRÉATION	19 février 2015 par arrêté du Conseil Général de la Vienne et ouverture du lieu de vie le 1er septembre 2015
AUTORITÉ DE CONTRÔLE ET DE TARIFICATION	Conseil départemental de la Vienne
NOMBRE DE PLACES HABILITÉES	Places habilitées : 8 jeunes de 13 à 21 ans Places tarifées : entre 6 et 8 jeunes de 13 à 21 ans selon les arrivées, sorties ou réorientations provisoires
PRIX DE JOURNÉE 2018	185,55 €
PRIX DE JOURNÉE 2019	185,55 €

LIEU DE VIE ET D'ACCUEIL - Les ENFANTS DU COMPAS

ADRESSE	Le Château de la Morinière 61350 MANTILLY
DIRECTEUR	Stéphane TROADEC-BRANELLEC
ANNÉE DE CRÉATION	Association habilitée par le Conseil Général de l'Orne le 20 avril 2007
AUTORITÉ DE CONTRÔLE ET DE TARIFICATION	Conseil départemental de l'Orne
NOMBRE DE PLACES HABILITÉES	Places habilitées : 10 enfants et jeunes de 6 à 18 ans depuis juillet 2017 Places tarifées : 10
PRIX DE JOURNÉE 2018	143,69 € (sur la base de 14,54 fois la valeur du SMIC horaire)
PRIX DE JOURNÉE 2019	calculé sur la base de 14,54 fois la valeur du SMIC horaire pour la période 2018-2020



CONTACT
02 33 37 19 55

AGAPÈ ANJOU - ÉCOLE DE PRODUCTION

**CONTACT**

direction.agape@unionpourlenfance.com
02 41 43 71 77

ADRESSE	12 avenue Jean Joxé - 49100 Angers
DIRECTRICE	Béatrice ROMBOUT
ANNÉE DE CRÉATION	2016
FINANCEURS	Apports majoritaires de la production, subvention de la Région des Pays de la Loire, Angers Loire Métropole, dons, mécénat et Taxe d'apprentissage
FONDATEURS ET PERSONNES MORALES	CFSE, UFSE, IRCOM, Fonds de dotation (Entreprendre pour la Solidarité)



FICHE D'IDENTITÉ

SAF ILE DE FRANCE

ADRESSE 32 rue de Paradis - 75010
PARIS
Centre ressources :
19 rue de Paradis

CONTACT

safidf@unionpourlenfance.com
01 49 49 09 99

DIRECTRICE

**ANNÉE DE
CRÉATION** Janvier 1970

**AUTORITÉ DE
CONTRÔLE ET DE
TARIFICATION** Conseil départemental de
Paris

**DATES DES
DERNIERS
RAPPORTS
D'ÉVALUATION** En cours

**NOMBRE DE
PLACES
HABILITÉES** Places habilitées : 100
enfants et jeunes de 0 à 21
ans
Places tarifées : 80 enfants et
jeunes de 0 à 21 ans

SALARIÉS EN 2019 56 salariés au 31/12/2019

44 assistants familiaux
4 cadres dont 1 psychologue
5 personnels éducatifs
2 personnels administratifs
1 service généraux

**PRIX DE JOURNÉE
2018** 130,45€

**PRIX DE JOURNÉE
2019** 133,39€
(au 01/06/2019)

**DERNIÈRE MISE À
JOUR DU PROJET
D'ÉTABLISSEMENT** En cours

PUBLIC

Enfants de 0 à 18 ans confiés par l'Aide Sociale à l'Enfance et jeunes majeurs de 18 à 21 ans.

MISSIONS AU REGARD DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Le SAF d'Ile-de-France est habilité pour exercer 100 mesures de placement familial à la demande des services de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Les enfants et jeunes jusqu'à 18 ans sont confiés au Service d'Accueil Familial : par une décision judiciaire au titre des articles 375 et suivants du Code Civil ; par l'intermédiaire des services d'Aide Sociale à l'Enfance ou par une mesure administrative au titre des articles L.221 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Les jeunes majeurs peuvent être pris en charge dans le cadre d'un Contrat Jeune Majeur avec l'Aide Sociale à l'Enfance.



85

**JEUNES ACCOMPAGNÉS
EN 2019**

12

**ADMISSIONS
en 2019**

14

**SORTIES
en 2019**



RÉALISATION RAPPORTS D'ACTIVITÉ 2019 :

Graphisme : Alexandre MAGRE

Photo couverture : Centre maternel de la Maison Pauline Kergomard © Arthur VERON

Coordination : Auriane CHARLOT



Union pour l'Enfance

Siège social

**53 rue Réaumur
75002 PARIS
01.42.36.05.84**

secretariat@unionpourlenfance.com

